

BARÈME - FACILITATION - CENTRE CARO

Barème Hors taxes des frais et honoraires applicables au 27 septembre 2021 pour une durée de 6 mois

Montant en jeu (i)	Forfait 3h	Forfait 5h	Forfait 10h	Facturation heures supplémentaires
Jusqu'à 50.000 Euros	(1) Frais d'enregistrement (ii): 300 Euros (iii) <i>150 Euros par partie impliquée dans la transaction ou le projet</i> (2) Honoraires du facilitateur: Taux horaire: 150 Euros X 3: 450 Euros (iv) (3) Frais d'administration: 100 Euros (v) Total: 850 Euros (vi)	(1) Frais d'enregistrement: 350 Euros <i>175 Euros par partie</i> (2) Honoraires du facilitateur: Taux horaire: 150 Euros X 5: 750 Euros (3) Frais d'administration: 75 Euros Total: 1.175 Euros	(1) Frais d'enregistrement: 400 Euros <i>200 Euros par partie</i> (2) Honoraires du facilitateur: Taux horaire: 150 Euros X 10: 1.500 Euros (3) Frais d'administration: 150 Euros Total: 2.050 Euros	(1) Frais d'administration: 100 Euros supplémentaires par tranche de 3 heures (2) Honoraires du facilitateur: 170 Euros par heure supplémentaire
De 50.001 à 500.000 Euros	(1) Frais d'enregistrement: 450 Euros <i>225 Euros par partie</i> (2) Honoraires du facilitateur: Taux horaire: 180 Euros X 3: 540 Euros (3) Frais d'administration: 100 Euros Total: 1090 Euros	(1) Frais d'enregistrement: 500 Euros <i>250 Euros par partie</i> (2) Honoraires du facilitateur: Taux horaire: 180 Euros X 5: 900 Euros (3) Frais d'administration: 150 Euros Total: 1.550 Euros	(1) Frais d'enregistrement: 600 Euros <i>300 Euros par partie</i> (2) Honoraires du facilitateur: Taux horaire: 180 Euros X 10: 1.800 Euros (3) Frais d'administration: 300 Euros Total: 2.700 Euros	(1) Frais d'administration: 300 Euros supplémentaires par tranche de 3 heures (2) Honoraires du facilitateur: 200 Euros par heure supplémentaire

Montant en jeu (i)	Forfait 3h	Forfait 5h	Forfait 10h	Facturation heures supplémentaires
De 500.001 à 1 million d'Euros	(1) Frais d'enregistrement: 500 Euros <i>250 Euros par partie</i> (2) Honoraires du facilitateur: Taux horaire: 200 Euros X 3: 600 Euros (3) Frais d'administration: 120 Euros Total: 1.220 Euros	(1) Frais d'enregistrement: 550 Euros <i>275 Euros par partie</i> (2) Honoraires du facilitateur: Taux horaire: 200 Euros X 5: 1.000 Euros (3) Frais d'administration: 200 Euros Total: 1.750 Euros	(1) Frais d'enregistrement: 600 Euros <i>300 Euros par partie</i> (2) Honoraires du facilitateur: Taux horaire: 200 Euros X 10: 2.000 Euros (3) Frais d'administration: 400 Euros Total: 3.000 Euros	(1) Frais d'administration: 240 Euros supplémentaires par tranche de 3 heures (2) Honoraires du facilitateur: 220 Euros par heure supplémentaire
De 1 million à 5 millions d'Euros	(1) Frais d'enregistrement: 600 Euros <i>300 Euros par partie</i> (2) Honoraires du facilitateur: Taux horaire: 250 Euros X 3: 750 Euros (3) Frais d'administration: 150 Euros Total: 1.500 Euros	(1) Frais d'enregistrement: 650 Euros <i>325 Euros par partie</i> (2) Honoraires du facilitateur: Taux horaire: 250 Euros X 5: 1.250 Euros (3) Frais d'administration: 250 Euros Total: 2.150 Euros	(1) Frais d'enregistrement: 700 Euros <i>350 Euros par partie</i> (2) Honoraires du facilitateur: Taux horaire: 250 Euros X 10: 2.500 Euros (3) Frais d'administration: 500 Euros Total: 3.700 Euros	(1) Frais d'administration: 300 Euros supplémentaires par tranche de 3 heures (2) Honoraires du facilitateur: 280 Euros par heure supplémentaire
Supérieur à 5 millions d'Euros	(1) Frais d'enregistrement: 700 Euros <i>350 Euros par partie</i> (2) Honoraires du facilitateur: Taux horaire: 300 Euros X 3: 900 Euros (3) Frais d'administration: 180 Euros Total : 1.780 Euros	(1) Frais d'enregistrement: 750 Euros <i>375 Euros par partie</i> (2) Honoraires du facilitateur: Taux horaire: 300 Euros X 5: 1.500 Euros (3) Frais d'administration: 300 Euros Total : 2.550 Euros	(1) Frais d'enregistrement: 800 Euros <i>400 Euros par partie</i> (2) Honoraires du facilitateur: Taux horaire: 300 Euros X 10: 3.000 Euros (3) Frais d'administration: 600 Euros Total : 4.400 Euros	(1) Frais d'administration: 360 Euros supplémentaires par tranche de 3 heures (2) Honoraires du facilitateur: 350 Euros par heure supplémentaire

CONDITIONS GÉNÉRALES:

- (i) Le montant en jeu se rapporte au montant – même approximatif - de la transaction ou du projet en cours de mise en place par les parties, nécessitant l'intervention d'un facilitateur.
- (ii) Les frais d'enregistrement doivent être réglés au moment de la saisine du Centre CARO, et ne feront l'objet d'aucun remboursement, même si la facilitation ne se poursuit pas. Ils sont payables par chacune des parties engagées dans la négociation ou le montage du projet, et seront avancés par la partie saisissante. Lorsque la facilitation nécessite la nomination de plusieurs facilitateurs, le Centre facturera à nouveau les frais d'enregistrement pour chaque nouveau facilitateur nommé.
- (iii) Sur la base de deux parties impliquées, et d'une procédure de facilitation impliquant la nomination d'un facilitateur unique. Si, en fonction des problématiques soulevées, les parties souhaitent la nomination d'un panel de plusieurs facilitateurs, le montant des frais d'enregistrement sera multiplié par le nombre de facilitateurs nommés, ainsi que des frais d'administration.
- (iv) Les honoraires du facilitateur sont hors TVA. Le facilitateur facture directement la TVA auprès des parties. Lorsqu'une facilitation se prolonge au-delà de 20h, les honoraires du facilitateur seront majorés de 20%.
- (v) Le montant des frais d'administration est estimé en Euros (EUR), sur la base d'un facilitateur nommé. Les frais d'administration pourront également être réglés en dollars (USD), sur la base du taux de conversion en vigueur au jour de la Demande.

Les frais d'administration correspondent aux diligences du Centre au cours de la procédure de facilitation, et comprennent:

- a. La proposition d'un facilitateur apte à conduire la facilitation;
- b. La nomination d'un facilitateur;
- c. La gestion financière de la procédure de facilitation;
- d. L'éventuel remplacement du facilitateur si celui-ci n'était plus en mesure de conduire la facilitation dans le respect du Règlement et des règles de déontologie applicables.

(vi) Ce total est une estimation sur la base de 2 parties impliquées dans une négociation ou montage de projet, et de la nomination d'un seul facilitateur.

Les frais d'administration et honoraires du facilitateur ne comprennent pas la location de la salle et frais et débours éventuels en cas de déplacement du facilitateur (hôtel; transports *etc*). Le Centre pourra néanmoins vous diriger vers des solutions intéressantes pour la location de salles de réunion, grâce à son réseau et ses partenaires dans la Caraïbe.

Les frais d'administration du Centre et les honoraires de l'arbitres devront être réglés au moment de la nomination du facilitateur par le Centre CARO, et ne seront pas remboursés quelle que soit l'issue de la facilitation.